VENTES A L'ENCAN

Morgan & Pedersen

:o:

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce Magasin en Briques à Quatre Etages.

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 2 Mars 1905,

A midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Elsee A. Gilmore et als vs Thomas H Gilmore et al. No 73,563 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procédrai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions ci-après mentionnés, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin Poydras Foucher et Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, le 16 février 1853, et déposé comme plan No 235 en l'étude de Guyol, pour références; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magasin, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu au lot numéro quatre, à laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de onze pieds sept pouces à une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistant en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la deuxième municipalité de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, l'avenue St Charles et la rue Carondelet, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan numéro vingt et un du livre des plans de G. A. Stringer, notaire, lesquels dits deux lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages sujette au bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $35 par mois. La maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle même bien située, grillage en fer, rue asphaltée à environ 120 pieds de l'avenue St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaire.

3° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatre-vingt seize pieds de profondeur et formant la partie la plus près de la rue Thalie de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionnée d'environ quatrevingt seize pieds sur laquelle a été plus grande portion de terre formant une portion des deux lots originaux Nos 1 et 2 dans l'ilet No 1 d'après le plan de A S. Phillippi voyer, daté le 5 février 1840 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville, connu comme le No 1423 rue Dryades. Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à trois étages, sujet au bail de $35 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4° Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 26 juin 1894, d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et le dit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5 Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Patton, Constance, Webster et State, et la ligne Bloomingdale désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire, daté le 22 janvier 1895, d'après lequel dit plan ladite portion de terre mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent vingt pieds de profondeur et façade entre lignes parallèles à la rue Patton, formant l'encoignure des rues Patton et Webster et contigu dans le fond aux lots ci dessus quatrièmement décrits. Les améliorations consistant en un cottage simple, loué au mois à $8 par mois, faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance du montant du prix de l'adjudication en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantie par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel audit taux jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets et l'intérêt dans le cas de non paiement à maturité et avoir recours au procès; les propriétés devant être conservées, assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur [illegible] assumer les taxes d'Etat et de Ville [illegible] année 1905 en addition de en plus et [illegible] du montant de l'adjudication et [illegible] dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN, WILL J. MORGAN, encanteur.

29 jan—29—fév 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital,

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jarioux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds neuf pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Denéchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio à l'encoignure des rues Howard et Upperline.

Ilet des rues Valence et Freret.

— aussi —

Joli Cottage Simple contigu.

No 4717 rue Howard entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B. Nugent.

No 72,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard I. Stern, encanteur—JEUDI le 23 février 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 531, borné par les rues Upperline, Howard (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Daney, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises retiré de la banquette contenant galerie sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et ilet contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Daney ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même ilet et district que et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme lot No 4 sur le susmentionné devis de L. Daney ingénieur civil et voyer; le dit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard [autrefois St George] et Upperline, et mesurant d'après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne du fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que celles désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Haven, assistant ingénieur de ville daté le 25 juin 1844 une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis, et la succession vendant, n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurances devront être transférées au porteur des billets et les acquéreurs devant payer et assumer [illegible] et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Aussi, le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières, nous offrirons un lot de meubles de maison, situés au No 4717 rue Howard et 2819 rue Cadiz.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

:o:

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE

John Alonzo Woodville vs John Masquere.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] adressé par l'Hon. Louis P. Paquet, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le MARDI, 14me jour de mars 1905, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—Trois lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 6me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jena Long, Cadiz et St George, désigné par les Nos 4, 5 et 24 mesurant comme suit: lots 4 et 5 chacun 30 pieds de face à Jena sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot No 24 mesurant 30 pieds de face sur la rue Long par une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles lot adjacents aux lots 4 et 5 dans le fond, lot 4 commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Jéna et Long, et lot 24 commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Long et Jéna, acquis par John Masquere, le 21 septembre 1897, de la Louisiana Homestead Association, C. O. B. 170, Folio 66. Saisi dans l'affaire ci-dessus enregistrée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John Alonzo Woodville, avocat pour le plaignant.

11 fév—11 19 26—mars 5 12 14

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Succession d'Elisabeth Klostermann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Français, St Claude et Mars, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19 sur un plan original du fond du faubourg Marigny, laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D. sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hemecourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfus, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine. le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 12 dans l'ilet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant; et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habens, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs. 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

Denis, Danziger & Tessier.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique.

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68,713—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI 14 MARS 1905

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Colisée et Chesnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. la dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. R. Hensley, alors un notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprenant une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibules, environs 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, garnie de tapisserie, manteaux de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur, tous les jours, de 1 à 4 heures p. m. une jolie résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite.
Coke de Gaz et de Fonderie

W. G. COYLE & CO.,
323 rue Carondelet, coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale — 4716 rue Magasine, coin Valence.
22 oct—

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.—Deux Beaux lots sur l'avenue Napoléon, Ilet des rues Colisée, Chestnut et Berlin. A l'Enchère Publique, à la Bourse, 311 Rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de John F Aiken, interdit, Dossier No 69,818, Division B, ledit ordre daté et signé le 13 février 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 28 mars 1905, à midi, la propriété foncière ci-dessous—

Un certain morceau ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Chestnut et Colisée, mesurant 64' face à l'avenue Napoléon sur 116' de profondeur entre lignes parallèles et faisant partie des plusieurs lots numéros deux, trois et quatre sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, alors un notaire en cette ville.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque et privilèges de vendeur sur ladite propriété avec toutes les clauses usuelles de sécurité et aussi l'acquéreur assumant toutes les taxes pour l'année présente A. D. de 1905 et devant payer pour l'acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

W. S. Benedict, avocat.

19 fév—19 26—mars 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm O. Lewis, en banqueroute. No 593, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 9 dans l'ilet 33 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Bightor, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur, Bureau 303 rue Baronne.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.

5 fév—5 12 19 26—mars 3 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété foncière ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon [autrefois Bagatelle], Dauphine [autrefois Grands Hommes], Bourgogne [autrefois Craps] et Touro [autrefois Union], le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Craps) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Craps) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance et une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devront être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO Encanteur, Bureau 303 rue Baronne

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 26

Macon & Kernaghan.

:o:

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De L'Elégante Résidence

ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée,

Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer.

Succession d'Edward Ivy.

No 60,519. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI le 16 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 1er février 1905 et signé le 7 février 1905, par l'Honorable John St. Paul, juge de la sus-dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 2113 rue Prytanée, dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson et Joséphine, et l'avenue St-Charles, retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer, et contenant grande galerie, vaste vestibule grand salon, salle à manger, cuisine, buanderie, lavabo, office et autres agréments au rez de chaussée, galeries sur le devant et le côté, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, lavabo, cabinet pour le linge, au premier étage. Les chambres sont grandes, avec ornements élevées, bien ventilées et bien finis, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminées en marbre dans les chambres principales. Les terrains sont tracés en jardin et pelouse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson, St Charles et Joséphine, quatrième district de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux sur un plan fait par C. A. Hedin, ingénieur civil, le 13 juin 1848, annexé à un acte pardevant S. H. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 23 juin 1848, chaque lot mesurant trente-et-un (31') pieds onze (11") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Prytanée sur cent dix sept (117') un (1") pouce et six (6''') lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. C'est une confortable résidence avec tous les agréments modernes dans une excellente localité.

La propriété est en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de vue. Le voisinage ne peut être surpassé. Les candélabres et les installations de gaz, à l'exception de la lumière du vestibule au rez de chaussée, sont inclus dans la vente. Des cartes d'entrée seront fournies tous les jours de 2 à 5 heures p. m. les dimanches exceptés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de crédit pour des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, en plus et au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire aux frais de l'acquéreur.

W. B. Parkerson, avocat.

12 fév—12 19 26—mars 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Millard Fillmore Mithoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,400—Division A—Attendu que William Hyman Mithoff a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Millard Fillmore Mithoff, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Horace M. Roberts, avocat.

11 fév—11 15 20

Succession de Mary Ryan, veuve de William Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,370—Division C—Attendu que James Joseph Murray a présenté une pétition à Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession feu Mary Ryan, veuve de William Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Blanchard & Vidrine avocats.

10 fév—10 14 19

Peter Gallagher.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 14 MARS 1905.

Succession de Mary Alphonsine Lhote, femme de Germain Leroy, Jr.

No 75,091 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Propriété de Valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Cette jolie et substanciellement construite résidence.

No 939 rue Montégut, encoignure Remparts (Borné par les rues Bourgogne et Clouet)

Le cottage double Nos 2436-38, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

Le cottage double Nos 2432-34, rue Orléans.

(Entre les rues Rocheblave et Tonti).

AUSSI

Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle-Orléans.

PAR PETER GALLAGHER encanteur—MARDI le 14 mars 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 7 février 1905, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 282 borné par les rues Montégut, Remparts Bourgogne et Clouet lequel lot est désigné par le No 15 sur un plan de Joseph Pilié, daté le 3 décembre 1855 et formant l'encoignure des rues Montégut et Remparts et mesurant 32' de face à la rue Montégut sur 138' 6" de profondeur et façade à la rue Remparts ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 939 rue Montégut

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, Rocheblave, St. Pierre et Tonti, lequel lot est désigné par les lettres A et C sur un plan de D. E. Seghers et fils, daté le 2 février 1905 et mesurant 29' 9" de face pour chacune des rues Orléans et St. Pierre et 114' 6" 7''' de profondeur et façade sur la rue Rocheblave; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2436—38 rue Orléans

3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-dessus, désigné sur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D, et mesurant 30' [illegible] de face sur chacune des rues Orléans et St Pierre sur 114' 6" 7''' de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2432—34 rue Orléans.

4° Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Ass'n" de la Nouvelle Orléans certificat No 2,000, daté le 20 janvier 1903.

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, comptant et pour les immeubles: une moitié ou plus comptant, la balance en un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en paiements égaux, représentés par des billets des acquéreurs portant six pour cent par an d'intérêt à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paiement payable annuellement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets; l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'avoir droit aux loyers seulement à partir de la date des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur. No 846 rue Commune.

Chas F. Claiborne, avocat

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12 14

Téléphonez—
J. GARLICK,
L'UNIQUE AFFICHEUR.
Les meilleurs tableaux, localités, résultats.
Bureau 633 Place Commercial
1 fév—1an

Vente du Marshal des Etats-Unis

No 13,080—Erb Fauria vs "Board of School Directors"

Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District Est de la Louisiane.

En vertu d'un writ de fieri facias issu de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, dans l'affaire ci dessus décrite et numérotée, et à moi adressée, je vendrai à l'enchère publique au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, avec le bénéfice d'estimation, à l'entrée principale de la Maison de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Louisiane à midi, LUNDI, le 20me jour de mars 1905, la propriété ci-après décrite, située dans la ville de la Nouvelle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, à savoir:

1° Le lot 10, ilet 61, deuxième district, borné par les rues Toulouse, Royale, Bourbon et St Pierre, 20' de face à la rue Toulouse sur 60' de profondeur.

2° Le lot 29, deuxième district, ilet 103, borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Ste Anne et Remparts; 25' de face à la rue Dumaine sur 197' de profondeur.

3° Les parties de 3 lots, premier district, 9, 10 et 11, Tonti, Palmyre, Miro et Banks, 20' de face à la rue —— sur 81' de profondeur.

4° Quatrième district, le lot 14, Jackson, Clara, Willow et Joséphine, 30' de face à la rue Jackson sur 120' de profondeur.

5° Un lot 6ème district, No 16, ilet 167, borné par les rues Laurel, Constance Peniston et Général Taylor, 29' de face à la rue Laurel sur 11[illegible]' de profondeur.

6° Un lot dans le 6me district, ilet 1704, borné par les rues Allen, Vertu, Annette et Force, 25' 6" de face à la rue Allen sur 150' de profondeur.

7° Un lot dans le premier district lot 11, ilet 421, borné par les rues Thalie Willow, Erato et Clara, mesurant 30' de face à la rue Thalie sur 1[illegible]0' de profondeur, formant l'encoignure des rues Thalie et Willow.

8° Trois lots dans le 3me district, lots 10, 11 et 12, ilet 1555, borné par les rues Maurepas Fortin, Mystère et Encampement, 90' de face à la rue Maurepas sur 150' de profondeur.

9° Un lot dans le 4me district, lot 12, ilet 383, borné par les rues Magnolia Sixième, Clara et Washington, 30' à la rue Magnolia sur 129' de profondeur.

10° Troisième district, Marigny, Champs-Elysées, Columbia et Frankfort mesurant 127' à la rue Marigny sur 1[illegible]0 de profondeur.

11° Un lot dans le sixième district, lot 10 dans l'ilet 188, borné par les rues Octavia, Joseph, Laurel et Constance, 30' de face à la rue Octavia sur 135' 3" de profondeur

12° Deux lots dans le sixième district, lots 11 et 12 ilet 13, borné par les rues Laurel, Joseph, Arabella et Annonciation, mesurant 30' à la rue Laurel sur 105' de profondeur

13° Un lot dans le 4me district, lot 13, dans l'ilet 346, borné par les rues Frérét Philip Jackson et Howard, mesurant 27' de face à la rue Frérét, sur 90' de profondeur.

14° Un lot dans le 3me district; ilet 1548, borné par les rues Touro, Hope, Duels et Bourbon mesurant 64' de face à la rue Touro sur 160' de profondeur.

15° Une certaine portion de terre dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, ilet borné par les rues Carondelet Lafayette Poydras et St Charles mesurant 5[illegible]' de face à la rue Carondelet sur 1[illegible]' de profondeur et est composée de deux lots désignés par les Nos 4 et 5 et d'une langue de 5' de largeur sur 120' de profondeur, prise du lot désigné No 3 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 20 avril 1851, déposé sous le No 247 en l'étude de T. Guyol, notaire de cette ville.

16° 2 lots, 1 et 2 dans le 3me District, ilet 1784, borné par les rues République, Havane, Agriculture et Abondance, mesurant 31' de face à la rue République sur 161' de profondeur.

17° Deux lots dans le 4me district, ilet 392 borné par les rues Jackson, Willow, Philip et Clara, mesurant 60 de face à la rue Jackson sur 114 de profondeur formant l'encoignure des rues Jackson et Willow.

Conditions de la vente—Comptant.

VICTOR LOISEL, Marshal des Etats-Unis.

16 fév—16 19 26—mars 5 12 19

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 75,271—Marcellus Treadaway vs ses créanciers—Ordre Considérant la pétition [illegible] et les documents vérifiés [illegible] enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publication, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Marcellus Treadaway soit convoquée et tenue dans l'étude et pardevant John Wagner notaire [illegible] dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane 127 rue Carondelet, commençant le 28me jour de février, en l'année 1905, à 11 heures a. m. pour voter sur la question d'accorder ou de refuser cette application dudit Marcellus Treadaway pour un [illegible] de deux et trois ans de la date de la résolution.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Marcellus Treadaway soient arrêtées.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1905

Pour copie conforme.

J. McCORMICK, Député-Greffier.

Edgar M. Cahn, avocat.

29 janv—29—fév 5 12 19 27

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

Annonce Judiciaire. Vente en Partage de la Succession de Eugène May—A l'Encan—

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 17 janvier 1905, et signé le 23 janvier 1905 dans l'affaire intitulée Mme Mattie C. May vs Mlle Mattie May, Dossier No 74,900 de ladite cour, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et aussi en vertu d'un autre ordre de ladite Cour, dans la même affaire, ledit ordre étant daté et signé le 1er février 1905 et aussi adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et en conformité à un ordre additionnel de ladite Cour, daté et signé le 14 février 1905, dans cette même affaire, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 28 mars 1905, à midi, les propriétés foncières suivantes:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 33 borné par les rues Canal, Chartres, et Douane, maintenant Iberville, et le Passage de la Bourse, lequel lot formant l'encoignure desdites rues Canal et Chartres, et mesurant 23' 11" 4''' plus ou moins de face à la rue du Canal sur 50' plus ou moins de profondeur et de façade sur ladite rue de Chartres; ledit lot de terre étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, alors voyer de ville, le 12 février 1823 et annexé pour référence à un acte passé le 5 mars 1823 pardevant M de Armas, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme les Nos 601 et 603 rue du Canal à l'encoignure de la rue Chartres, occupée par la pharmacie de May, Ltd. La propriété sera vendue sujette au bail existant. Les renseignements à la vente.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 33, borné par les rues Canal, Douane (maintenant Iberville) et Chartres et le Passage de la Bourse, et désigné par le numéro 1 sur un plan fait par Charles de Armas, voyer, le 8 mai 1850 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan No 304. Le dit lot mesurant 2' 9" 6''' de face à la rue Chartres sur une profondeur de 97' 7" 6''' sur le côté vers la rue du Canal et 97' 0" 5''' sur l'autre côté, et 19' en largeur dans le fond mesure américaine. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à quatre étages connue comme le No 115 rue Chartres. [illegible] sera vendue sujette au bail [illegible] renseignements à la vente.

3° Un morceau de terre dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet [illegible] borné par les rues Plum, Cinquième (maintenant Poplar) et Short et l'avenue Carrollton, ladite portion de terre mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, 175' de face à la rue Plum, 165' 6" de face à la rue Short sur 145' sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et vers l'avenue Carrollton, 40' à sur une ligne courant parallèle avec la rue Short et vers la rue Plum 60' en arrière de la sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum jusqu'à l'avenue Carrollton 139' le tout d'après le plan enregistré le 7 décembre 1899 dans le bureau des transferts, livre No 176, folio 82. Cette propriété a été subdivisée par D. H. Krennan, député voyer de ville, d'après le plan daté le 8 février 1905. Cette propriété sera vendue d'après ledit plan dudit Krennan de la façon suivante:

Le lot A, mesurant 105' 4" de face à l'avenue Carrollton, la même largeur au travers de la ligne du fond, sur une profondeur de 13' entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot A formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum, ensemble avec les améliorations sur le dit lot, lesquels comprennent l'attrayante résidence moderne à deux étages connue comme le No 1305 avenue Carrollton. La maison a été dessinée et construite par Thomas Sully architecte, pour son usage personnel, et est une des meilleures résidences en cette ville.

Le lot B, mesurant 30' 3" de face à la rue Short sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot C, mesurant 30' 3" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot D, mesurant 47' 4" de face à la rue Short, sur 145' de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse d'écurie.

Le lot E, mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Le lot F mesurant 29' de face à la rue Short sur une profondeur et façade à la rue Plum de 145' entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Ledit lot formant l'encoignure des rues Short et Plum.

4° Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 334, borné par les rues Peniston, Perrier, Prytanée et Amelia, mesurant 30' de face à ladite rue Peniston sur 108' 8" de profondeur entre lignes parallèles, et étant cette partie du lot 5 la plus près de la rue Perrier et contigu au lot A, lesquels lots A et B sont représentés sur un plan particulier annexé à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville le 30 juillet 1886.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 335 borné par les rues Peniston, Prytanée, Perrier et Général Taylor, désigné par la lettre A et mesurant 3' 10" 4''' sur la dite rue P[illegible] sur une profondeur de 123' 10" 4''' sur le côté le plus près de la rue Perrier, et 123' 7" 6''' sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le tout entre lignes parallèles, en mesure américaine, et d'après le plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 1er mars 1890 annexé à et faisant partie de l'acte d'achat ci après mentionné de ladite propriété. Ladite portion de terre est composée des portions du fond des lots 1, 2, 3 et 4, lesquels figurent aux mêmes sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 5 septembre 1864, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, le 22 janvier 1866, acquis par ledit défunt Eugene May, par achat de la Eureka Homestead Society, d'après l'acte passé pardevant ledit ancien notaire Marcel T. Ducros, le 10 mars 1890, enregistré dans le bureau des aliénations dans le livre 132, folio 356. Les améliorations consistent en des bâtisses d'écurie.

6° Quatre certains lots à inhumation dans le cimetière de la Métairie en cette ville maintenant étant au nom du dit défunt Eugène May dans la section [illegible], étant les lots 143, 144, [illegible]7 et 98 avenue C, mesurant 12 de face sur 24' de profondeur

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, avec lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité, les paiements différés devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an intérêt payable annuellement. Les acquéreurs assumeront en plus et au dessus de leurs enchères, le coût de tous les certificats les taxes de 1905, les primes dues, s'il y en a, sur les polices d'assurances, et de payer le pro rata de toutes les polices d'assurances non expirées de la date du passage des actes jusqu'à la date de l'expiration desdites polices d'assurances, de déposer 10 pour cent des prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Les actes de ventes devant être passés pardevant M. V. Dejan notaire aux frais des acquéreurs. Les loyers provenant de l'importe laquelle des propriétés vendues n'appartiendront aux acquéreurs qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

Carleton Hunt, avocat de la demanderesse.

E. J. Thilborger, John J. Finney, avocats de la défenderesse.

19 fév - 19 26 —mars 5 12 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire de la succession de Charles F. Lurges

Mme Julia Lindenschmidt vs Charles F. Lurges

No 72,726 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

Considérant que A. C. Wuerpel a produit due preuve devant la cour qu'il a été nommé agent résident de la Lincoln Trust Company de Missouri, le curateur de la succession et tuteur de la personne de Charles F. Lurges; que ledit Charles F. Lurges possède des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit tuteur désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile dudit Charles F Lurges.

Maintenant, en conséquence avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées de faire valoir (s'il y en ont ou peuvent avoir) dans les trente jours de la date de la première annonce de cela pourquoi la demande dudit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.

T. CONNELL, Greffier

4 fév—4 7 14 21 28—mars 7 8